



Assemblée générale

Distr. générale
26 mai 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 132, 146, 161 et 163 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de l'Opération hybride Union
africaine-Nations Unies au Darfour

Financement des activités découlant de la résolution
1863 (2009) du Conseil de sécurité

Projet de budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du projet de budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/64/762). Durant l'examen du rapport, les membres du Comité consultatif se sont entretenus avec des représentants du Secrétaire général, qui leur ont donné des renseignements complémentaires et ont apporté des clarifications.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général présente la justification du projet, en se référant à la déclaration intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine » (voir A/61/630, annexe); le rapport en date du 18 septembre 2009 sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies qu'il a présenté à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (A/64/359-S/2009/470); et la résolution 63/310 de l'Assemblée générale. Dans cette dernière, l'Assemblée a notamment « soulign[é] qu'il faut poursuivre les efforts en cours pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la coopération entre l'Organisation des Nations et l'Union africaine, recommande de continuer de renforcer la présence du



Secrétariat de l'Organisation au siège de l'Union africaine, compte tenu de la nécessité d'assurer au Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba un niveau de représentation qui soit à la mesure de l'intégration politique croissante de l'Union africaine, de ses responsabilités dans la mise en œuvre de tous les éléments du Programme décennal de renforcement des capacités et de la coordination devant exister entre les organismes des Nations Unies dans les domaines existants et naissants de la coopération en faveur de la paix et de la sécurité et des questions politiques et humanitaires de façon à renforcer le partenariat stratégique et opérationnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et ses sous-régions ». L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-cinquième session de l'application de ladite résolution.

3. La proposition du Secrétaire général consiste à intégrer quatre entités distinctes installées à Addis-Abeba, chacune s'acquittant de son propre mandat en ce qui concerne la paix et la sécurité. Ces quatre entités sont :

- Le Bureau de liaison des Nations Unies;
- L'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine;
- L'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM);
- Les fonctions administratives du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, en tant que bureau de la MINUAD créé pour appuyer l'Union africaine dans sa relation hiérarchique avec la MINUAD et pour faciliter aussi la liaison entre l'Union africaine et la MINUAD, rend compte à la fois à l'ONU et à l'Union africaine. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'il avait été décidé, à l'issue de consultations avec l'Union africaine, que les éléments fonctionnels du Mécanisme conjoint conserveraient leur place dans la structure hiérarchique, tandis que l'appui administratif au Mécanisme conjoint serait assuré par le nouveau bureau.

4. Selon le Secrétaire général, l'objectif du bureau qu'il est proposé de créer est de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, de veiller à la cohérence et à la coordination des conseils prêtés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies concernant tant le renforcement des capacités à long terme que les questions d'appui opérationnel immédiates (s'agissant notamment de l'Équipe de planification des Nations Unies et de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et de rationaliser la présence des Nations Unies à Addis-Abeba afin d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'assistance apportée par l'ONU à l'Union africaine. Le Secrétaire général précise par ailleurs que l'ensemble des mandats établis par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dont s'acquittent actuellement les quatre entités seraient préservés et exécutés par le nouveau bureau.

5. Conformément aux dispositions de la résolution 63/310, la proposition du Secrétaire général prévoit un niveau de direction plus élevé aux fins du dialogue avec l'Union africaine. La structure du bureau qu'il est proposé de créer comporterait une composante fonctionnelle et une composante d'appui. La

composante fonctionnelle assurerait un appui à l'Union africaine dans trois domaines : affaires politiques, planification opérationnelle et planification administrative, de la manière suivante :

- Le Groupe des affaires politiques aurait pour rôle d'assurer la liaison avec l'Union africaine et de resserrer les liens de coopération entre celle-ci et l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, ainsi que de donner des avis à l'Union et de lui offrir un appui sur le plan technique, dans les domaines de la médiation, des bons offices et de la prévention des conflits, des élections, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de l'information. Il assumerait les responsabilités du Bureau de liaison des Nations Unies et une partie de celles de l'Équipe de planification des Nations Unies, à savoir les activités de désarmement, démobilisation et réintégration et les activités d'information, deux domaines dans lesquels l'Union africaine a expressément demandé une aide dans le cadre de l'appui à l'AMISOM;
- Le Groupe consultatif de la planification opérationnelle aurait pour tâche de fournir des conseils et un appui techniques dans les domaines des opérations militaires et policières et pour les questions concernant le déminage et la sécurité. Il s'acquitterait de toutes les tâches actuellement assurées par les cinq planificateurs militaires, les deux planificateurs de police et le planificateur de la sécurité de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine et par l'Équipe de planification des Nations Unies;
- Le Groupe consultatif de la planification administrative aurait pour responsabilité de fournir des conseils et un appui technique à la Commission de l'Union Africaine aux fins du développement de ses capacités institutionnelles et opérationnelles dans les domaines de l'administration des missions, des technologies de l'information et des communications, de la formation et de la logistique et du matériel appartenant aux contingents. Les conseillers seront chargés de conseiller leurs homologues de l'Union africaine, de leur apporter un appui et d'entretenir des contacts avec eux s'agissant des activités de paix en cours et futures et des besoins en matière d'appui à l'architecture africaine de paix et de sécurité, notamment la Force africaine en attente.

Le Comité consultatif note, comme indiqué au paragraphe 17 du rapport, que la nouvelle structure a vocation à être adaptable et que le tableau d'effectifs pourra être ajusté à mesure que la situation évoluera.

6. Ayant demandé des précisions sur la « durée de vie » du bureau qu'il est proposé de créer, le Comité consultatif a été informé que l'on considérerait qu'une perspective à long terme s'imposait compte tenu des impératifs de paix et de sécurité et de l'importance du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que de la capacité croissante de cette dernière de traiter les problèmes touchant à la paix et à la sécurité. Le Bureau de liaison des Nations Unies a été créé pour renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité, et le Bureau est antérieur au Programme décennal de renforcement des capacités. En conséquence, si celui-ci restait une composante clef du renforcement des capacités dans divers domaines, les exigences en matière de paix et de sécurité, et la nécessité d'un partenariat solide entre l'ONU et l'Union africaine, ne se cantonnaient à aucun calendrier précis. La durée de vie du bureau serait donc déterminée non seulement par le Programme

décennal de renforcement des capacités, mais encore par la continuité des autres mandats, sous réserve d'une décision future des organes délibérants.

7. S'agissant de la structure hiérarchique, le Comité consultatif a été informé que le Chef du nouveau bureau rendrait principalement compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Département des affaires politiques, en tenant le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix au fait des questions liées à l'administration et à la gestion quotidiennes du bureau. Pour les questions relevant de l'appui aux missions et du maintien de la paix, il rendrait compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, respectivement. Toutes les activités d'appui technique concernant le maintien de la paix, l'assistance et les questions politiques et de médiation relèveraient respectivement du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques.

Ressources nécessaires

8. Le montant total des ressources demandées pour le Bureau s'élève à 10 642 000 dollars dont :

- Un montant de 8 875 900 dollars à imputer sur le compte d'appui dont un montant de 1 203 600 dollars déjà inscrit dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2010-2011 au titre de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine;
- Un montant de 1 766 100 dollars à imputer sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, représentant un financement pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2010, dont un montant de 1 109 500 dollars déjà inscrit dans le budget-programme approuvé pour le financement du Bureau de liaison des Nations Unies.

À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le montant total des crédits nécessaires pour financer les huit postes demandés au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèverait à 2 562 000 dollars contre un montant de 1 479 300 dollars pour les cinq postes existant, qui sont financés au titre du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011.

9. Le montant estimatif des dépenses liées au dispositif actuel de quatre bureaux distincts pour l'exercice 2010-2011 s'élève à 16 017 700 dollars, tandis que celui des dépenses afférentes au nouveau bureau intégré qu'il est proposé de créer et au fonctionnement modifié du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination pour la même période s'élève à 13 528 000 dollars pour la même période.

10. Dans la nouvelle proposition, le Bureau compterait 65 postes dont :

- Huit postes qui seraient financés au moyen du budget ordinaire à compter du 1^{er} juillet 2010 (1 SSG, 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 agent du Service mobile et 2 agents locaux). Cinq postes figurent au tableau d'effectifs du Bureau de liaison et il est proposé de créer trois nouveaux postes (1 SSG, 1 P-4 et 1 agent du Service mobile) et de reclasser le poste P-3 à la classe P-4;
- Les 57 postes restants et les dépenses opérationnelles seraient financés au moyen du compte d'appui.

Sur les 65 postes proposés, 7 concernent la direction exécutive et la gestion, 26 se rapportent à la composante organique et 32 sont affectés à l'appui. Dans le dispositif actuel, on compte 104 postes et postes de temporaire répartis entre les quatre entités. Le bureau intégré qu'il est proposé de créer comptera 76 postes. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un état comparatif faisant ressortir l'effectif actuel des quatre entités et l'effectif proposé pour le nouveau Bureau et indiquant les postes vacants (voir annexe I), ainsi qu'un organigramme détaillé (voir annexe II). Le Comité note à cet égard que l'effectif destiné au nouveau Bureau vient du Bureau de liaison des Nations Unies, de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine et de l'équipe de planification des Nations Unies, auquel s'ajoutent 32 nouveaux postes. Les tâches fonctionnelles du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination continueront d'être exercées au sein de la MINUAD. Pour cela, le Mécanisme conserve 11 postes pour les tâches fonctionnelles et supprime les 61 postes restants. Le Comité a été informé que le Bureau intégré devrait être désigné comme lieu d'affectation familiales.

11. En ce qui concerne les mesures transitoires relatives au personnel actuel qui serait touché par la création du Bureau intégré, le Comité consultatif a été informé qu'une action de compression des effectifs qui ne pourront pas être absorbés par le nouveau Bureau était en cours de préparation conformément aux procédures applicables en matière de réduction des effectifs des missions. Cette opération serait conduite au titre de l'appui à la gestion des carrières afin de déterminer les possibilités de réaffectation du personnel recruté sur le plan international. Le Comité a également été informé que tout serait fait pour que le personnel recruté localement soit informé des procédures de compression d'effectifs et bénéficie de la priorité dans l'accès aux postes créés dans le nouveau Bureau. En outre, le Département de l'appui aux missions veillera, en relation étroite avec les personnes touchées par la compression de personnel, à ce que celles qui répondent aux critères de qualification et d'expérience exigés puissent faire acte de candidature aux postes vacants à la CEA. **Le Comité compte que les procédures appropriées seront suivies en ce qui concerne la situation des personnels pendant la transition.**

12. Le Comité consultatif note que le montant des dépenses opérationnelles afférentes au Bureau intégré sont plus élevées que le montant combiné de toutes les dépenses des quatre bureaux actuels. À sa demande, il a été informé que cette hausse des dépenses tenait essentiellement à la nécessité de fournir des services de sécurité pour les résidences et de respect des règles minimales de sécurité opérationnelle applicables aux domiciles, ainsi qu'aux dépenses liées au nouveau Bureau, notamment les coûts plus élevés des communications transitant par les réseaux commerciaux.

Observations et recommandations

13. Le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'adoption de la résolution 63/310, un groupe de travail interdépartemental composé de représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques et du Département de l'appui aux missions s'est réuni pour évaluer les besoins, échanger des vues et élaborer un projet de structure qui préserve les mandats existant, mais aussi établir un appui plus cohérent au développement des capacités de l'Union africaine. Il a également été informé que les entités existantes établies à Addis-Abeba étaient régulièrement consultées.

14. Le Comité consultatif regrette que le rapport du Secrétaire général (A/64/762) ait été soumis tardivement, ce qui a obligé le Comité et l'Assemblée générale à examiner cette importante proposition dans des délais extrêmement courts. À cet égard, il considère que les sept mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 63/310 par l'Assemblée générale étaient largement suffisants pour élaborer et soumettre une proposition. Cependant, il ressort du manque de clarté et des lacunes qui entachent la présentation du rapport que celui-ci a été élaboré et examiné dans la précipitation.

15. Le Comité consultatif a toujours prôné la rationalisation de la structure d'appui à l'Union africaine dans les domaines de la paix et la sécurité (voir par exemple les documents A/64/746, par. 74 et A/64/753, par. 7). Il considère donc que la proposition du Secrétaire général tendant à intégrer les quatre entités à Addis-Abeba comme une première mesure positive à cet égard. Le Comité se félicite des efforts menés pour placer les diverses activités d'appui à l'Union africaine à Addis-Abeba dans les domaines de la paix et la sécurité sous une direction unifiée assumant les responsabilités des différents départements du Siège. Pour le Comité, la nature du partenariat de l'ONU avec l'Union africaine justifie tout à fait que celui-ci soit conduit à un niveau élevé. En conséquence, il recommande d'approuver le poste de sous-secrétaire général pour le Chef du nouveau Bureau. Le Comité, conscient que le Bureau intégré rassemble en son sein les responsabilités de différents départements du Siège, souligne qu'il importe au plus haut point de définir clairement la chaîne des responsabilités.

16. Le Comité considère qu'il reste beaucoup à faire pour rationaliser, au Siège, les arrangements relatifs à l'appui technique fourni à l'Union africaine (en coordination avec celle-ci) en tenant compte de la restructuration en cours à Addis-Abeba. À cet égard, le Comité est également préoccupé par la complexité de la structure hiérarchique prévue pour le Bureau intégré (voir par. 7 ci-dessus) et compte que l'on surveille de près l'efficacité de cet arrangement et qu'il en soit rendu compte à l'Assemblée générale. Le Comité ne doute pas que cet examen permettra de savoir si, comme il est attendu, la création d'un poste de sous-secrétaire général à Addis-Abeba donnera au Bureau un poids plus important.

17. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le Comité consultatif note que d'après le paragraphe 45 du rapport du Secrétaire général paru le 18 septembre 2009 (A/64/359-S/2009/470), un des principes sur lesquels repose l'assistance fournie par l'ONU à l'Union africaine est que les besoins sont définis par l'Union et que la capacité d'absorption de la Commission de l'Union est déterminante. À cet égard, le Comité rappelle les paragraphes 48 et 49 du même rapport, dans lesquels le Secrétaire général a énoncé des mesures qui permettraient d'améliorer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du renforcement des capacités et souligné qu'une feuille de route devrait être élaborée. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'élaboration d'une feuille de route portant sur le développement des capacités à long terme avait été reportée et que la question serait à nouveau examinée lorsque la Commission de l'Union africaine aurait achevé ses consultations internes et arrêté sa propre structure. **De l'avis du Comité, pour que le volet des propositions du Secrétaire général se rapportant au renforcement des capacités puisse être mené à bien, il est indispensable que l'Union africaine détermine quels sont ses besoins en la matière et élabore un plan.**

18. Le Comité consultatif note que d'après le paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/64/762, le plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine fixe le cadre général de la coopération entre l'ONU et l'UA. **Le Comité aurait souhaité que le Secrétaire général donne, dans sa proposition, une meilleure idée de ce qui a déjà été accompli dans la mise en œuvre du volet paix et sécurité du plan, lequel est dans sa cinquième année d'existence (la déclaration ayant été adoptée en novembre 2006).** Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'un consultant avait été engagé et qu'un examen du plan décennal allait être entrepris. **Le Comité recommande que les résultats de l'examen soient présentés à l'Assemblée générale.**

19. **Le Comité consultatif juge trop vague le cadre logique axé sur les résultats présenté pour le nouveau Bureau et recommande qu'un calendrier et des critères précis soient arrêtés pour que les progrès puissent être mesurés. Le Comité recommande également que le Secrétaire général fasse rapport à l'Assemblée générale sur les progrès accomplis lorsqu'il présentera les prochains projets de budget.**

20. Le Secrétaire général n'a pas non plus expliqué dans son rapport quel rôle revenait à la CEA. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la CEA apportait, en vue de l'application du plan décennal de renforcement des capacités, un appui axé sur les questions économiques et les questions de développement relevant de son mandat. La CEA n'ayant pas de mandat dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Département des affaires politiques a été désigné entité chef de file pour l'appui au volet paix et sécurité du plan décennal. Le Comité a également été informé que comme la CEA et le nouveau Bureau avaient des mandats émanant de différents organes délibérants (le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité) et des structures hiérarchiques différentes, ils resteraient séparés l'un de l'autre, mais qu'étant donné les liens indissociables existant entre paix et développement, le Bureau et la CEA coordonneraient leurs activités aux niveaux stratégique et opérationnel selon qu'il conviendrait.

21. Le Comité consultatif a aussi été informé que la CEA avait fourni certains services d'appui administratif au Bureau de liaison des Nations Unies et à l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine mais avait fait savoir que pour pouvoir répondre à tous les besoins de l'entité des Nations Unies qui serait créée à Addis-Abeba et serait chargée des questions de paix et de sécurité, elle devrait disposer de postes de la même classe que ceux qui étaient proposés pour le nouveau Bureau. La CEA ne peut offrir non plus l'espace dont aurait besoin le Bureau. Toutefois, tant l'Union africaine que la CEA sont en train de construire des nouveaux locaux à usage de bureaux.

22. **Le Comité consultatif estime qu'il devrait y avoir une coordination étroite entre le nouveau Bureau et la CEA et que, dès que possible, le Bureau devrait être installé dans le complexe de la CEA. Il estime aussi que le Bureau devrait pouvoir faire appel aux services d'appui de la CEA dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, la sécurité, les services médicaux, les services de paie et les services informatiques (voir plus loin le paragraphe 25).**

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nouveau Bureau apporterait un appui au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour les activités qu'il mène avec l'Union africaine; toutefois, comme le Bureau du Conseiller spécial n'avait pas d'antenne à Addis-Abeba, il n'avait pas été consulté

au sujet du processus d'intégration. **Compte tenu du rôle de premier plan qui lui revient en ce qui concerne le volet sensibilisation, information et communication du plan décennal de renforcement des capacités, le Comité estime que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique devrait dorénavant être associé aux consultations sur l'appui de l'ONU à l'Union africaine.**

24. Le Comité consultatif note que, d'après le Secrétaire général, la rationalisation des composantes paix et sécurité qui existe à Addis-Abeba permettra de supprimer des postes et donc de faire des économies. **Le Comité souligne que les réductions de personnel dont il est question ne concernent que le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, tiennent principalement au fait que les capacités se sont révélées excédentaires par rapport aux fonctions du Mécanisme et ne tiennent pas nécessairement à des gains d'efficacité obtenus grâce à l'intégration des quatre entités.**

25. **Il semble disproportionné que 32 des 65 postes proposés pour le Bureau soient prévus pour l'appui aux missions. Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de réévaluer les effectifs nécessaires pour les activités d'appui et de lui présenter à sa soixante-cinquième session une proposition rationalisée montrant ce qui sera fait pour assurer une utilisation maximale des services que la CEA peut offrir.**

26. **En ce qui concerne les autres postes proposés pour le Bureau, le Comité consultatif recommande que le poste d'agent du Service mobile proposé pour l'assistant personnel du Sous-Secrétaire général ne soit pas approuvé; il estime en effet que les fonctions considérées pourraient être confiées à l'assistant spécial et à l'assistant administratif du Bureau du Sous-Secrétaire général. En outre, le Comité recommande la suppression du poste P-3 de spécialiste des affaires politiques chargé de la coordination et de la liaison (dont le reclassement à P-4 est demandé), estimant que les fonctions considérées pourraient être assurées par le Chef du Bureau (P-5). De plus, le Comité compte que les postes seront pourvus en fonction de la feuille de route pour le renforcement des capacités et des résultats de l'examen du plan décennal de renforcement des capacités (voir plus haut les paragraphes 17 et 18). En ce qui concerne le Chef de cabinet, le Comité se demande si ce titre est bien approprié étant donné la taille réduite du bureau et les fonctions décrites au paragraphe 28 du rapport du Secrétaire général.**

27. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à la soixante-cinquième session, un rapport d'étape qui viendra combler les lacunes de la proposition à l'examen et dans lequel il sera tenu compte des observations faites dans le présent rapport.**

28. **Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 78 du rapport du Secrétaire général. Compte tenu des observations et recommandations qu'il a faites dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Approuve l'inscription d'un montant de 7 672 300 dollars au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, en sus du montant qu'elle aura approuvé après avoir examiné le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/697) et le rapport correspondant du Comité consultatif (A/64/753);**

b) Répartisse proportionnellement le montant indiqué ci-dessus à l'alinéa a) entre les budgets des opérations de maintien de la paix en activité pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011;

c) Réduise de 3 903 100 dollars le montant proposé au titre du financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (voir A/64/644 et A/64/754);

d) Réduise de 6 872 500 dollars le montant proposé au titre du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (voir A/64/685 et A/64/660/Add.13);

e) Approuve la création de deux nouveaux postes (1 poste de sous-secrétaire général et 1 P-4), et la suppression d'un poste P-3 (Bureau de liaison des Nations Unies) au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

f) Ouvre au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 un crédit d'un montant total de 187 100 dollars réparti entre le chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), à hauteur de 156 700 dollars, et le chapitre 35 (Contributions du personnel), à hauteur de 30 400 dollars, avec inscription de ce même montant de 30 400 dollars au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Le montant total sera financé par prélèvement sur le fonds de réserve.

Annexe I

Présence des Nations Unies à Addis-Abeba : comparaison entre les bureaux existants et le bureau proposé

<i>Dispositif actuel</i>			<i>Nouveau dispositif</i>	
<i>Poste</i>	<i>Statut</i>	<i>Classe</i>	<i>Poste</i>	<i>Statut</i>
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination				
1 Chef du Bureau	Poste pourvu	D-2	1 Chef du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination	
1 Administrateur général	Poste pourvu	D-1	–	Poste supprimé
1 Spécialiste hors classe des affaires politiques	Recrutement en cours	P-5	1 Spécialiste hors classe des affaires politiques	
1 Spécialiste hors classe des affaires politiques	Poste pourvu	P-5	1 Spécialiste hors classe des affaires politiques	
1 Spécialiste des affaires politiques	Poste vacant	P-3	1 Spécialiste des affaires politiques	
1 Spécialiste des affaires politiques	Poste vacant – réservé à un candidat de l'Union africaine	P-3	1 Spécialiste des affaires politiques	
1 Spécialiste de l'information	Poste vacant	P-3	1 Spécialiste de l'information	
1 Officier de liaison	Poste pourvu	P-4	1 Officier de liaison	
1 Officier de liaison	Poste vacant	P-4	–	Poste supprimé
1 Officier de liaison	Poste pourvu	P-3	1 Officier de liaison	
1 Officier de liaison	Poste vacant	P-3		Poste supprimé
1 Officier de liaison (police)	Poste pourvu	P-4	1 Officier de liaison (police)	
1 Officier de liaison (police)	Poste vacant – procédure d'intégration en cours	P-3	1 Officier de liaison (police)	
1 Officier de liaison (police)	Poste pourvu	P-3	–	Poste supprimé
1 Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Poste pourvu	P-5	–	Poste supprimé
1 Fonctionnaire d'administration	Poste pourvu	P-4	–	Poste supprimé
1 Fonctionnaire d'administration	Poste vacant	P-3	–	Poste supprimé
1 Assistant administratif	Poste vacant	SM	–	Poste supprimé
1 Assistant administratif	Poste pourvu	SM	–	Poste supprimé
1 Assistant de bureau	Poste pourvu	PN	1 Assistant auprès de l'Équipe	
1 Chauffeur	Poste pourvu	PN	–	Poste supprimé
1 Assistant (contrôle des mouvements)	Poste pourvu	SM	–	Poste supprimé
1 Assistant (contrôle des mouvements)	Poste pourvu	PN	–	Poste supprimé
1 Assistant (contrôle des mouvements)	Poste pourvu	PN	–	Poste supprimé
1 Ingénieur en télécommunications	Poste pourvu	SM	–	Poste supprimé
1 Assistant de bureau	Poste vacant	PN	–	Poste supprimé

<i>Dispositif actuel</i>			<i>Nouveau dispositif</i>	
<i>Poste</i>	<i>Statut</i>	<i>Classe</i>	<i>Poste</i>	<i>Statut</i>
1 Technicien en télécommunications	Poste pourvu	SM	–	Poste supprimé
1 Superviseur (télécommunications)	Poste pourvu	SM	–	Poste supprimé
1 Assistant (télécommunications)	Poste vacant – poste supprimé à compter du 1 ^{er} juillet 2010	SM	–	Poste supprimé
1 Assistant (télécommunications)	Poste pourvu	PN	–	Poste supprimé
1 Assistant (télécommunications)	Poste pourvu	PN	–	Poste supprimé
1 Assistant (télécommunications)	Poste pourvu	PN	–	Poste supprimé
1 Assistant (télécommunications)	Poste pourvu	VNUI	–	Poste supprimé
1 Assistant (télécommunications)	Poste vacant	VNUI	–	Poste supprimé
1 Assistant (télécommunications)	Poste vacant	VNUI	–	Poste supprimé
1 Informaticien – réseau local	Poste pourvu	SM	–	Poste supprimé
1 Technicien (dépannage informatique)	Poste pourvu	SM	–	Poste supprimé
1 Informaticien – réseau local	Poste pourvu	VNUI	–	Poste supprimé
1 Agent de sécurité	Poste pourvu	P-4	–	Poste supprimé
1 Agent de sécurité	Poste vacant	P-3	–	Poste supprimé
1 Agent de sécurité	Poste vacant	P-3	–	Poste supprimé
1 Agent de sécurité	Poste vacant	P-3	–	Poste supprimé
16 Agents de sécurité (16 postes) (1 poste vacant)	1 poste vacant	SM	–	Postes supprimés
14 Assistants à la sécurité (14 postes)	10 postes vacants	PN	–	Postes supprimés
Total partiel	72		11	
Bureau de liaison des Nations Unies				
1 Chef du Bureau	Poste pourvu	D-2	1 Chef de cabinet	
1 Spécialiste hors classe des affaires politiques	Recrutement en cours	P-5	1 Spécialiste hors classe des affaires politiques	
1 Spécialiste des affaires politiques	Poste pourvu	P-3	1 Spécialiste des affaires politiques	Poste à reclasser à P-4
1 Expert associé	Poste pourvu	AL	1 Assistant administratif	
1 Agent recruté sur le plan national	Poste pourvu	AL	1 Assistant administratif (auprès du Chef du Bureau)	
Total partiel	5		5	
Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine				
1 Chef de l'Équipe	Poste pourvu	P-5	1 planificateur hors classe	
1 Fonctionnaire chargé de la logistique	Poste pourvu	P-4	1 Planificateur (planification du soutien logistique militaire)	
1 Conseiller militaire	Poste pourvu	P-4	1 Spécialiste de la lutte antimines	Poste à reclasser

<i>Dispositif actuel</i>			<i>Nouveau dispositif</i>	
<i>Poste</i>	<i>Statut</i>	<i>Classe</i>	<i>Poste</i>	<i>Statut</i>
1 Conseiller de police	Poste pourvu	P-4	1 Conseiller de police	
1 Fonctionnaire des finances	Recrutement en cours	P-3	1 Fonctionnaire des finances et du budget	
1 Conseiller (services informatiques et communications)	Poste vacant	P-3	1 Spécialiste de l'informatique et des communications	Poste à reclasser (Service mobile)
1 Assistant auprès de l'Équipe	Poste pourvu	PN	1 Assistant auprès de l'Équipe (Groupe des affaires politiques)	
1 Commis	Poste pourvu	PN	1 Assistant auprès de l'Équipe (Groupe consultatif de la planification opérationnelle)	
Total partiel	8		8	

Équipe de planification des Nations Unies

1 Planificateur hors classe	Poste pourvu	P-5	1 Fonctionnaire d'administration (hors classe)	
1 Planificateur des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Poste pourvu	P-4	1 Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	
1 Planificateur (police)	Poste pourvu	P-4	1 Planificateur (police)	
1 Planificateur sanitaire militaire	Poste pourvu	P-4	1 Planificateur sanitaire militaire	
1 Planificateur de l'aviation militaire	Poste pourvu	P-4	1 Fonctionnaire chargé de la formation	Poste à reclasser
1 Planificateur militaire (stratégie et opérations)	Poste pourvu	P-4	1 Planificateur militaire	
1 Planificateur chargé de la constitution des forces	Poste pourvu	P-4	1 Planificateur chargé de la constitution des forces	
1 Responsable des plans de sécurité	Poste vacant	P-4	1 Agent de sécurité (responsable des plans de sécurité)	
1 Responsable de la planification (informatique et communications)	Poste vacant	P-4	1 Fonctionnaire chargé des communications et de l'informatique	
1 Responsable de la planification des achats	Poste vacant	P-4	1 Fonctionnaire chargé des achats	
1 Responsable de la planification (ressources humaines)	Poste pourvu	P-4	1 Spécialiste des ressources humaines	
1 Responsable de la planification (finances et budget)	Poste vacant	P-4	1 Fonctionnaire des finances	
1 Responsable de la planification (matériel appartenant aux contingents)	Poste vacant	P-4	1 Fonctionnaire chargé de la logistique (logistique et matériel appartenant aux contingents)	
1 Responsable de la planification (information)	Poste pourvu	P-4	1 Fonctionnaire de l'information	

<i>Dispositif actuel</i>			<i>Nouveau dispositif</i>	
<i>Poste</i>	<i>Statut</i>	<i>Classe</i>	<i>Poste</i>	<i>Statut</i>
1 Assistant administratif	Poste pourvu	PN	1 Assistant auprès de l'Équipe (Groupe consultatif de la planification opérationnelle)	
1 Assistant aux achats	Poste pourvu	PN	1 Assistant administratif	Poste à reclasser
1 Assistant (informatique)	Poste pourvu	PN	1 Assistant administratif (appui à la Mission)	Poste à reclasser
1 Chauffeur/technicien	Poste vacant	PN	1 Chauffeur	
1 Assistant (communications)	Poste pourvu	PN	1 Assistant (télécommunications)	
Total partiel	19		19	

Nouveaux postes demandés

1 Sous-Secrétaire général	SSG
2 Spécialistes des affaires politiques	P-4
1 Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	P-4
1 Fonctionnaire d'administration	P-4
1 Assistant spécial auprès du Chef du Bureau	P-4
1 Assistant personnel auprès du Chef du Bureau	SM
1 Agent de sécurité	P-3
2 Agents de sécurité	SM
1 Assistant à la sécurité	PN
1 Assistant administratif (Bureau du chef de cabinet)	SM
3 Chauffeurs	PN
1 Assistant (finances et budget)	SM
1 Spécialiste des ressources humaines	P-3
4 Techniciens en télécommunications	SM
2 Assistants aux télécommunications (standard téléphonique)	PN
1 Assistant (informatique)	PN
1 Assistant aux télécommunications	VNU
1 Fonctionnaire chargé des transports	SM
1 Assistant (transports)	PN
1 Assistant médical/infirmier	PN
1 Assistant chargé des services généraux	SM
2 Assistants chargés des services généraux	PN

<i>Dispositif actuel</i>			<i>Nouveau dispositif</i>	
<i>Poste</i>	<i>Statut</i>	<i>Classe</i>	<i>Poste</i>	<i>Statut</i>
1 Assistant (gestion des installations)		PN		
1 Assistant (stocks et fournitures)		PN		
Total partiel (nouveau dispositif)	33			
Total partiel (hormis le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination)	65			
Total (dispositif actuel)	104			
Total (nouveau dispositif)	76			

Taux de vacance de postes au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, au 30 avril 2010

<i>#Unité administrative</i>	<i>Postes</i>		<i>Taux de vacance de poste (en pourcentage)</i>
	<i>Total</i>	<i>Nombre</i>	
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination ^a	72	27	37,5
Bureau de liaison des Nations Unies	5	1	20,0
Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine	8	2	25,0
Équipe de planification des Nations Unies	19	6	31,6
Total	104	36	34,6

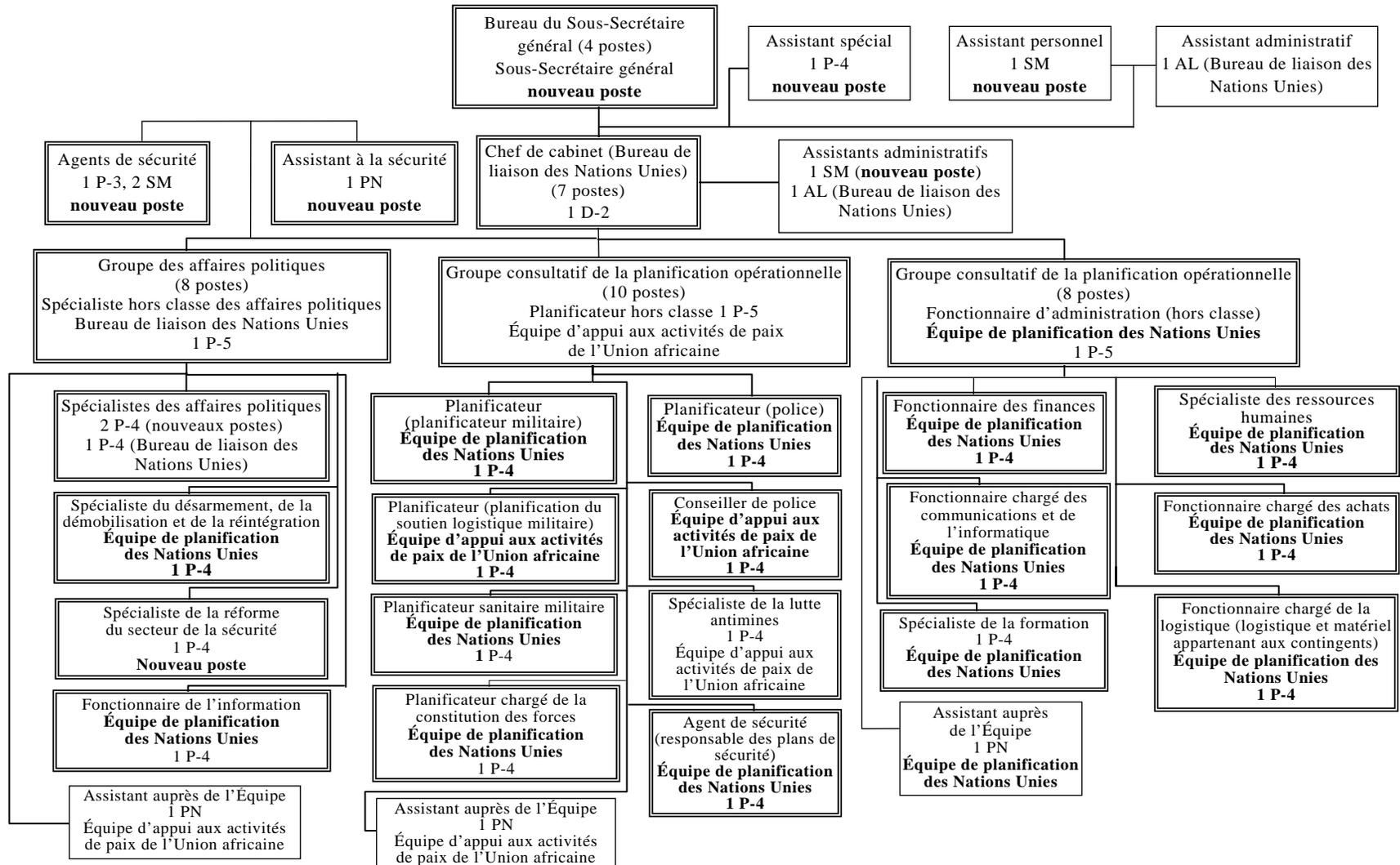
^a Au 28 février 2010.

Annexe II

Organigramme

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

A. Services organiques



Abréviations : SM : Service mobile; AL : agent local; PN : personnel recruté sur le plan national.

B. Appui

